

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 10 décembre 2024

Relevé de décisions

Le dix décembre deux mille vingt-quatre à seize heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, commune de Belmont-Tramonet, sous la présidence de M. Guy DUMOLLARD, Président.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 18

Date de la convocation : 05/12/2024

Nombre de délégués présents : 16

Votants : 14

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy DUMOLLARD, François MOIROUD, Virginie GIROD, Martine GOJON, Laurence BOIRON,	
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Nicolas VERGUET, Yves BERTHIER, Jean-Claude PARAVY, Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Christophe VEUILLET, Marie-Lise MARCHAIS et Pascal ZUCCHERO	

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Myriam FERRARI, Daniel TAIN

Excusés : Marie-Christine BAILET

Préalable : Le compte rendu du Comité syndical du 27 juin 2024 n'amène pas de remarques – il est validé.

Le Président ouvre la séance à 18h30

Préalable : En l'absence de remarques, le compte-rendu du Comité syndical du 04 septembre 2024 est validé.

1- Actualités

➤ **Energie :**

Actualité sur le Contrat Chaleur Renouvelable : Voir **présentation en annexe**

Le contrat chaleur renouvelable, porté en partenariat avec Grand Lac, arrive à son terme en mai 2025. La question de son avenir se pose, avec une probable reprise à l'échelle départementale par le Syndicat départemental d'Energies de la Savoie (SDES). Des négociations sont en cours pour définir les modalités de coopération entre territoires et SDES. L'avancement dans le dispositif sera présenté, ainsi que les perspectives futures, notamment sur la collaboration avec Grand Lac.

Actualité sur les éco défis (« artisans - commerçants ») :

15 lauréats ont été labellisés depuis le début du programme. Une enquête auprès des lauréats a été réalisée pour identifier des pistes d'amélioration pour la suite.

➤ **Audit :** rappel de la date du 7 janvier à 13h45 au SMAPS pour le prochain séminaire et échanges

Avancement de l'audit :

- Une première rencontre a eu lieu avec le groupe de pilotage pour lancer l'audit
- Des entretiens individuels ont eu lieu avec les élus identifiés par le Smaps (Membres du Bureau) et par chaque EPCI ainsi qu'avec chacun des agents du SMAPS
- Un premier séminaire réunissant les élus du Comité syndical du Smaps et des exécutifs des EPCI a eu lieu au Smaps le 05 novembre
- **Un second séminaire aura lieu le mardi 7 janvier à 13h45 au Smaps**, en présence des mêmes élus invités (exécutifs des EPCI membres du SMAPS) et des agents du Smaps cette fois ci

Une restitution aura lieu le 14 janvier en groupe de pilotage pour prendre connaissance des conclusions de l'audit et envisager les suites à donner et notamment la façon de restituer à tous les participants.

➤ **Locaux : état d'avancement**

Visites réalisées : Ecole Jeanne d'Arc à St Genix – Ecole intercommunale au Gué des planches – Locaux « CARRE » à Pont – Locaux Algitel Yenne – Pan Alpes et locaux « Orma » à Belmont Tramonet

La CCVG a fait un retour par courrier concernant le terrain à côté de son siège.

La consultation pour un programmiste est lancée, retours attendus sur le comparatif de 3 scenarios :

- Extension ou Construction à côté de la CCVG
- Achat ou location « ORMA »
- Location de l'ancienne école rénovée au Gué des planches auprès de la Mairie d'Attignat Oncin

Lors de la visite d'« ORMA », il a été constaté sa position le long de l'autoroute et l'environnement non propice. Aussi est-il retenu de ne pas retenir l'option « Orma ».

Pour rappel, l'école Jeanne d'Arc a également été retirée de l'étude (porteur privé et trop grand)

Suites à donner :

- Finaliser la consultation pour un programmiste. L'analyse des offres sera envoyée en consultation écrite aux membres du Bureau. Le Président finalisera ce choix. La mission sera lancée dans la foulée.
- Restent à l'étude dans le cadre de l'étude de programmation : le projet de construction sur un terrain CCVG, à cet effet, une rencontre sera organisée courant janvier – et l'ancienne école du Gué des planches
- En parallèle, les chiffrages des solutions de location devront être finalisés.
- Une fois une solution de montage financier éclaircie entre les 4 partenaires, une veille sur l'immobilier diffus pourra être menée

➤ **CRTE : Contrat de Réussite sur la Transition Ecologique** - présentation de la méthode retenue

Suite aux échanges en Bureau syndical de novembre, l'ensemble des communes et intercos ont été informées par voie de mail du projet d'avenant au CRTE. Il leur a été demandé de communiquer au SMAPS avant le 13 décembre 2024 leurs projets sur les deux prochaines années avec les dépenses et plans de financement associés. Une relance est prévue début décembre.

En parallèle, des ateliers sont prévus sur la constitution des plans d'actions sur le COT le 10 décembre, le 17 décembre et le 7 janvier pour discuter du COT par EPCI. Cela pourra également compléter l'information relative au CRTE 2025-26.

➤ **SERM : présentation et actualité du Service Express Régional Métropolitain**

Voir délibération ci-dessous

➤ **Tourisme** : le cas échéant, délibération relative à la fin de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette

1 – Information sur la création d'un nouveau Comité Départemental du Tourisme pour le Département de la Savoie marquant la fin de la coopération Savoie / Haute-Savoie sur le tourisme.

Le SMAPS a validé l'adhésion à ce comité au même titre que les 6 autres territoires du Département (collège des collectivités).

2 – A l'échelle de l'Avant Pays Savoyard : F Moiroud, VP au tourisme indique qu'avec la défusion de l'office de tourisme Pays du lac d'Aiguebelette, chaque OT a retrouvé son indépendance à l'échelle intercommunale. Un nouveau fonctionnement s'est mis en place au sein de chaque EPCI en 2024. Se pose ainsi la question du devenir de la Destination « Pays du lac d'Aiguebelette ».

RAPPEL : Cette marque existe aujourd'hui par :

- Un site web commun : www.pays-lac-aiguebelette.com
- Un classeur de randonnée commun
- Une charte graphique (notamment pour les panneaux de randonnée)
- Une offre VTT commune : base VTT labellisée qui regroupe l'ensemble des parcours
- Une identité commune sur les salons...
- Une stratégie touristique commune avec des offres complémentaires
- Une valorisation en commun sur des salons

On constate une non appropriation de cette marque et un repli de chaque entité sur son territoire de compétence. Le territoire du lac d'Aiguebelette a souhaité mettre fin au portage du site internet commun pour le compte de la Destination. Une gouvernance tourisme à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard ne leur apparaît plus nécessaire. Le manque de volonté partagée de travail en commun marque la fin de la Destination.

Pour mémoire, les **équipes techniques des 3 OT (Supérieure à 10 ETP)** pourront poursuivre ponctuellement des travaux sur des projets communs et partagés (ex. formation des prestataires...)

Les territoires du Val Guiers et de Yenne prennent acte du souhait de la CCLA de mettre fin à la Destination « Pays du lac d'Aiguebelette – Savoie Mont Blanc ». La Destination touristique n'existe plus : chacun devra trouver des outils /alliances pour valoriser ses offres et ses adhérents.

2- Délibérations

➤ **Budget :**

- **Décision modificative :** Cette DM concerne les amortissements des immobilisations pour lesquels le budget n'avait pas été provisionné. Il s'agit d'alimenter ce compte à hauteur de 873.44 € (pro rata temporis) (compte 6811).

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611-020 : Contrats de prestations de services	873,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	873,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	873,44 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	873,44 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	873,44 €	873,44 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-28126-01 : Amort. autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57,30 €
R-281636-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	606,93 €
R-28165-01 : Amort. matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	205,21 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	873,44 €
D-2185-020 : Matériel de téléphonie	0,00 €	873,44 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	873,44 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	873,44 €	0,00 €	873,44 €
Total Général		873,44 €		873,44 €

⇒ **Les élus du Comité syndical valident cette délibération à l'unanimité**

- **Ligne de crédit :** Le Smaps fait face à des difficultés de trésorerie, pour cela il est possible d'avoir à appeler la ligne actuelle de trésorerie. Les services solliciteront le Président à cet effet.

En parallèle, le SMAPS renouvelle chaque année une ligne de crédit à hauteur de 60 000 € auprès du Crédit Agricole afin de parer à tout problème de trésorerie.

Durée : 12 mois – Taux E3Mmoyenné + 0.89 %, avec une valeur de l'EUR3M moyenné d'octobre 2024 à 3.167 % et des frais de dossier de 100 €.

⇒ **Les élus du Comité syndical valident cette délibération à l'unanimité**

➤ **SERM :** délibération d'engagement avec les études de préfiguration

Délibération SERM validant la signature de la Convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM de la Grande Aire Urbaine de Chambéry - Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard ; et validant l'engagement réciproque du SMAPS avec ses trois intercommunalités membres dans ce projet territorial d'aménagement des mobilités sur le long-terme.

Le Service Express Régional Métropolitain (dit « SERM ») est défini par la Loi du 27 décembre 2023 comme étant une « offre multimodale de services de transports collectifs publics, [appuyée] prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire, [intégrant] le transport routier à haut niveau de service, les réseaux cyclables et, le cas

échéant, le covoiturage, l'autopartage, le transport fluvial et les transports guidés, ainsi que la création ou l'adaptation des gares et pôles d'échanges multimodaux. »

Autrement dit, le SERM repose sur une stratégie commune entre Etat, Région et AOM* locales afin de mettre en cohérence toutes les offres de transport et les renforcer là où cela sera nécessaire.

L'objectif : Accélérer la structuration d'une offre multimodale de services de transports collectifs publics.

Le projet de SERM de la Grande Aire Urbaine de Chambéry - Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard a été labellisé par l'Etat en Juin 2024. Depuis, les collectivités locales (Grand Chambéry, Cœur de Savoie, Grand Lac, Avant-Pays Savoyard) en lien avec la Région, l'Etat, la Société des Grands Projets, SNCF Réseau et SNCF Gare et Connexions ont travaillé à établir une convention de financement pour mener à bien les études de préfiguration devant aboutir à l'octroi à l'horizon fin 2025, du statut définitif de SERM. Cette convention détaille toutes les études et attendus de cette phase de préfiguration, ainsi que le rôle des différentes parties, dont les missions confiées à la Société des Grands Projets pour réaliser les études. Parmi les points saillants à retenir dans cette convention :

- La convention lie 11 parties (collectivités locales, maîtres d'ouvrage, Autorités organisatrices des Mobilités, collectivités associées) : Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie, le Syndicat Mixte Avant-Pays Savoyard, le Syndicat des Mobilités de l'Ouest Savoyard, le Département de la Savoie, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Etat, la Société des Grands Projets, SNCF Réseau et SNCF Gare & Connexions.
- La convention relative au financement des études de préfiguration du SERM a été validée par toutes les parties le mardi 03/12.

Au-delà d'études portées globalement pour tout le périmètre du futur SERM (étude sur augmentation du cadencement ferroviaire, définition d'une offre multimodale de services de transports public renforcée, harmonisation des services aux voyageurs, tarification combinée, billettique etc.), certaines études présentent un caractère stratégique pour le territoire Avant-Pays Savoyard. Le projet de SERM est une réelle opportunité d'accélérer la structuration d'un bouquet de solutions pour les habitants du territoire Avant-Pays Savoyard, avec :

- L'étude de services routiers express ou Bus Haut niveau services (Court-terme)
- L'étude de définition de pôles d'échanges multimodaux routiers et ferroviaires hiérarchisés sur le territoire (moyen-terme)
- Les études SNCF pour l'augmentation du cadencement ferroviaire sur le segment ferroviaire Chambéry – St-André le Gaz (Long-Terme)
- Des solutions de mobilité variées proposées pour se rendre localement sur vers les pôles d'échanges et les lignes express vers Métropole Savoie (services Vélo, pistes, covoiturage, marche, stationnements augmentés...) (Court-terme)

Ces études ont été confiées à la Société des Grands Projets, à SNCF Réseau et SNCF Gare et Connexions. Leur montant final se porte à 1,598 millions EUR.

- La répartition du coût des études est comme suit :

Financier	Clé de répartition (%)	Montant en euros courants
État	50%	799 000 €
Région	25%	399 500 €
Département	12,5%	199 750 €
Grand Chambéry	6,2%	99 076 €
Grand Lac	3,5%	55 930 €
Cœur de Savoie	1,7%	27 166 €
Avant-Pays Savoyard	1,1%	17 578 €
TOTAL	100,0%	1 598 000 €

Le cofinancement du reste à charge pour le territoire Avant-Pays Savoyard (1,1% population totale) se porte donc à 17 578 EUR. **Après discussion, il est acté que ce reste à charge sera pris en charge au pro-rata du nombre d'habitants entre les trois intercommunalités.**

⇒ **Les élus du Comité syndical valident à l'unanimité cette délibération relative à la signature de cette convention avec ce montant et à l'engagement réciproque du SMAPS avec les trois intercommunalités dans ce projet territorial d'aménagement des mobilités sur le long-terme.**

➤ **Habitat : Voir document en annexe**

- Délibération d'engagement de principe sur le SPRH
- Convention avec l'ASDER pour la mise en œuvre du SPRH 25-26
- Convention de partenariat SMAPS – EPCI sur l'habitat (SPRH, Pacte territorial et OPAH)
- Avenant n°1 à la convention SMAPS – ANAH (et participations étendues de 170 à 220 forfaits de 800 € par logement de la part des EPCI)

La politique Habitat de l'Avant-Pays Savoyard se structure autour de deux dispositifs : le SPPEH et l'OPAH. Le SPPEH devient le SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) en janvier 2025. Ce nouveau dispositif intégrera les missions liées aux OPAH en novembre 2026 (date de fin de l'OPAH en cours sur le territoire).

⇒ **Les élus du Comité syndical valident à l'unanimité les points suivants de la délibération relative à l'habitat :**

- **S'engager** sur le principe dans le SPRH ;
- **Se prononcer sur la poursuite** des missions assurées dans le cadre de l'ex-SPPEH (conseil, permanence, accompagnement, animations,), en conventionnant avec l'ASDER pour assurer ce service sur deux ans 2025-2026, jusqu'à la fin de l'OPAH.

Coût : estimation 47 000 € / an - Financement : ANAH, Département et EPCI - Des avances de l'ANAH permettront de limiter l'impact en trésorerie pour le Smaps (jusqu'à 70 %)

Participation des EPCI : maintenir les 0.5 € / habitant

- **Donner son accord sur l'avenant n°1 de l'OPAH** qui permet de passer de 170 à 220 logements, avec une hausse de la participation du SMAPS de 6 250 €. Il est rappelé qu'avec l'évolution du MAR (Mon Accompagnateur Rénov), fin 2025, un nouvel avenant devra être mis au point.

➤ **Ressources humaines :**

- **Lecture publique** : réduction du temps de travail sur un contrat pour 5 mois à 50 % du temps de travail (décembre à fin avril). Retour prévu à 70 % en mai 2025.

⇒ **Les élus du Comité syndical valident cette délibération à l'unanimité**

3- Questions diverses

- **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 04 septembre 2024 :**
26/09, 24/10, 12/11 et 10/12

Décisions du Bureau du 26/09 :

➤ **AMCI – Mobilité :**

- **ALCOTRA-AMICI Marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du jeu numérique portant sur l'élaboration d'un « Game Design Document » GDD dans le but de développer un jeu numérique sur les mobilités durables.** Le président indique que le plan d'actions du projet AMICI prévoit dans sa mesure 3.7 le développement d'un jeu numérique sur les mobilités durables à destination d'un jeune public dont le SMAPS est le partenaire principal en charge de coordonner la réalisation de cette action. Afin d'aboutir au développement de ce jeu numérique, il est nécessaire de constituer un cahier des charges visant au développement du jeu en 2025 par des concepteurs de jeux (Game designers). Ce cahier des charges est dans le jargon communément appelé un « Game Design Document ».

Suite à une consultation simple, quatre entreprises ont répondu. Voici le tableau de synthèse des offres :

Objet : Fourniture d'une prestation de services - AMO Appui à l'élaboration d'un GDD - Projet n°20177 ALCOTRA-AMICI
OFFRES RECUES et tableau de synthèse
Date limite de réception des offres : 13/09/2024 à 12h00

N° Pli	Nom	Date	Heure	Tarif mission (TTC)
1	POLYCORNE	30/08/2024	13:39	impossibilité de répondre
2	GAME FLOW	03/09/2024	10:40	impossibilité de répondre
3	TRABOULE STUDIO	04/09/2024	11:28	7 800,00
4	La science entre en jeu	06/09/2024	17:56	6 600,00
5	InGame Design	09/09/2024	07:55	7 200,00
6	L'EQUIPE LUDIQUE	13/09/2024	10:37	7 455,00

⇒ **Il est proposé et décidé à l'unanimité de retenir La science entre en jeu pour la réalisation de ce cahier des charges.**

- ALCOTRA-AMICI – Marché relatif à la consultation portant sur la réalisation d'une étude d'opportunité et faisabilité d'une ligne de covoiturage sur la CCLA

Le Président indique que le plan d'actions du projet AMICI prévoit dans sa mesure 4.6 l'expérimentation locale de lignes de covoiturage organisées, permettant de diminuer la pratique de l'autosolisme sur les axes routiers à forts enjeux du territoire.

Le SMAPS, en coopération avec la CC du Lac d'Aiguebelette souhaite donc engager une étude visant à préciser l'opportunité et la faisabilité d'une ligne de covoiturage. Cette étude se décomposera au stade opportunité entre Pont-de-Beauvoisin et Chambéry / Aix-les Bains intégrant une ligne depuis Novalaise et Nances, puis au stade faisabilité l'étude resserrée en origine depuis le territoire de la CC du Lac d'Aiguebelette. La phase d'opportunité précisera via une analyse multicritère et l'analyse de données le potentiel d'utilisateurs et la pertinence des lignes et des arrêts envisagés. Le stade faisabilité visera notamment à une analyse approfondie des localisations d'arrêts, de la modélisation du service, au plan d'animation, au chiffrage de la solution en investissement et exploitation et au calendrier prévisionnel de déploiement.

Suite à une consultation simple, trois entreprises ont répondu. Voici la synthèse des offres :



Projet ALCOTRA-AMICI n°20177

Objet : Fourniture d'une prestation de services - Etude faisabilité ligne de covoiturage

OFFRES RECUES et tableau de synthèse

Date limite de réception des offres : 17/09/2024 à 12h00

N° Pli	Nom	Date	Heure	Tarif mission (TTC)
1	TRANSITEC	11/09/2024	10:48	impossibilité de répondre
2	ECOV	13/09/2024	15:32	21 354,00
3	INDIGGO	16/09/2024	12:49	22 875,00
4	MOBICOOP	17/09/2024	09:50	26 640,00

⇒ Il est proposé et décidé à l'unanimité de retenir ECOV pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

⇒ Les membres du Bureau syndical présents valident, à l'unanimité, les deux délibérations ci-dessus.

Le Président informe les membres du Bureau sur le déplacement d'un groupe d'élus et de techniciens des partenaires français (APS et Arlysère) à Turin pour le lancement officiel du projet AMICI. Ce séminaire avait pour but de présenter les objectifs du projet, et de tenir un atelier sur le volet touristique du projet mobilité. Malgré l'intérêt de ce projet et de cette rencontre, le Président a regretté le peu d'échanges avec les élus italiens. Le projet est néanmoins bien lancé.

Décisions du Bureau du 24/10 :

➤ **Culture** : Le Vice-président, Georges Cagnin revient sur le rdv avec la DRAC le 24 octobre matin. Il s'agit de poursuivre la réflexion sur l'avenir de la CTEAC. Il revient sur l'histoire de la CTEAC et informe les élus de l'émergence d'un VPCT, Vers un **Projet culturel de territoire**. Dans cette démarche, il rappelle les 3 concertations culturelles qui ont eu lieu en partenariat avec le Département, la DRAC et la Région et qui ont connu un vif succès.

2025 : Période de transition, en associant la Fabrik des petites utopies. Pour cela une demande de subvention est à déposer avant le 15/11/24

Proposition : maintenir le montant actuel de 54 000 €, dont 5 000 sur les animations lecture.

Demande de subvention au 14/11 : descriptif du projet 2025 et 4 années suivantes + joindre un courrier motivé du SMAPS, enrichi des conclusions des 3 concertations afin de montrer la volonté politique culturelle vers un nouveau projet culturel de territoire avant le 15/11 afin de déposer la demande de financement.

Le projet de dossier sera présenté en séance de BS le 12 novembre prochain.

➤ **Leader** : demande de subvention pour l'animation 2025.

Le Président rappelle que le SMAPS porte à 100% le poste d'animation pour la partie sud du territoire (CA Pays Voironnais, CC Bièvre Est, CC Cœur de Chartreuse, CC Le Grésivaudan, et des communes de Grenoble Alpes Métropole appartenant au PNR Chartreuse et à l'association espace Belledonne).

Il est proposé de solliciter un financement auprès du programme Européen LEADER 23-27 pour l'animation 2025 sur le plan de financement ci-dessous pour l'année 2025.

Pour rappel, sur cette programmation les frais de salaire ne sont plus calculés au réel (salaire brut chargé du salarié), mais sur la base d'un barème horaire unique au FEADER.

Plan de financement animation 2025

			Montant	Taux
Frais de salaire Animation	54 936,96 €	LEADER	52 739,48 €	96%
Coûts indirects (20%)	10 987,39 €	Autofinancement SMAPS	13 184,87 €	20%
Total	65 924,35 €	Total	65 924,35 €	100%

OK validé par les élus à l'unanimité

➤ **Mobilité : Délibération relative à la validation de l'étude d'appui à la mise en œuvre du service de Transport à la Demande TAD par la CC de Yenne dans le cadre du projet AMICI**

Présentation faite par Claire Belet, chargée de mission sur la mise en œuvre du projet ALCOTRA-AMICI. Il sera prochainement proposé de délibérer sur le programme d'actions et l'engagement budgétaire des dépenses dans leur ensemble. Dans cette attente, le projet de la CC de Yenne avance pour expérimenter dès le 1er semestre 2025 un service de TAD. Le Président souhaite valider l'intervention de l'Agence écomobilité pour une mission d'étude, de modélisation du service et d'appui aux phases préparatoires au lancement (élaboration des pièces de marchés de prestation et élaboration du plan de communication).

La proposition de mission établie par l'Agence écomobilité Savoie-Mont-Blanc ainsi que sa méthodologie sont présentées en séance. Le coût total de la mission présenté dans le devis total se porte à 14 179,20 € TTC pour une réalisation de la mission d'octobre 2024 à mars 2025.

Délibération validée à l'unanimité par les élus

➤ **Mobilité : Engagement du SMAPS en tant que « Territoires d'expérimentation » dans le programme eXtrême Défi de l'Ademe, pour le test et le déploiement des véhicules intermédiaires en milieu rural.**

En COPIL Mobilités du SMAPS du 16 juin 2024, une orientation a été retenue de candidater au programme Extreme Defi de l'Ademe pour devenir Territoires d'expérimentation de véhicules intermédiaires (véhicules légers entre cycle et petites voitures développés par des entreprises soutenues par l'Ademe). L'Ademe a notifié le SMAPS que le territoire Avant-Pays Savoyard est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt le 14 octobre 2024. Un ou deux véhicules pourront être mis à disposition gratuitement par l'Ademe, avec un accompagnement dédié par la Fabrique des Mobilités et l'Agence écomobilité, au titre de l'actuel Réflex Vélo. Les financements ont été obtenus pour en assurer le déploiement (Fonds Vert Mobilités Durables 2025-2026).

11 octobre : Territoire lauréat et retenu par l'ADEME pour tester 2 véhicules « acticycle) sur le territoire pour une période de 12 mois renouvelables.

Déploiement du dispositif « acticycle » modèle 1 place (25kms) et un modèle 3 places (45kms) cycle actif à assistance électrique.

Enjeux : sensibilisation auprès de la population – dispositif à l'identique du réflex vélo ? Faire bénéficier et tourner sur les 3 com com.

Délibération validée à l'unanimité par les élus

➤ **Administration : délibération sur la mission archivage de 2025. La dernière mission d'archivage remonte à 2019 et il est nécessaire d'actualiser ce travail, pour sa mise à jour et pour limiter le stockage notamment dans l'optique du déménagement. Un devis du Centre de gestion a été fourni pour 3 000 € à prévoir au BP 2025.**

⇒ **OK validé à l'unanimité**

➤ **Tourisme : Création du Comité départemental du Tourisme de la Savoie**

Le Vice-président François Moiroud rappelle que le Département de la Savoie s'est engagé, le 27 septembre dernier, dans le processus de création de l'Association « Comité Départemental du Tourisme de la Savoie ». Celle-ci a pour objet la promotion et la communication touristique du territoire. La structure sera opérationnelle le 1er janvier 2025 et garde l'intégralité de son personnel. Différents collègues composent cette nouvelle structure dont le SMAPS.

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer au CDT73 et désigné Guy Dumollard comme représentant titulaire et Georges Cagnin comme suppléant.

Une participation symbolique sera décidée au prorata des structures adhérentes lors de l'AG constitutive qui aura lieu le 25 octobre au Département.

Décisions du Bureau du 12/11 :

➤ **Culture : Présentation du projet CTEAC-VPCT* et demandes de financements 2025**

***Convention Territoriale sur les Enseignements artistiques et culturels – Vers un Projet Culturel de Territoire**

Le vice-président, Georges Cagnin, revient sur les différents échanges qui ont eu lieu sur l'évolution et le devenir de la CTEAC. Il présente le nouveau projet CTEAC-VPCT ; il s'agit d'un projet différent, transitoire pour 2025, qui vise, en 2026, vers ce nouveau projet culturel de territoire qui devra intégrer toutes les structures et permettra de poursuivre les réflexions menées pendant les concertations culturelles. D'autres rencontres – cohortes – auront lieu et sont déjà programmées, le vice-président précise qu'elles seront financées par la DRAC à hauteur de 30 000€ par territoire afin de construire un projet culturel de territoire.

Ces projets ont été retenus en COPIL culturel le 07 novembre dernier.

Pour assurer la mise en œuvre de cette année de préfiguration à la CTEAC-VPCT, le SMAPS sollicite les financements de la DRAC, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les contributions des 3 Communautés de communes comme suit :

Année de préfiguration à la convention CTEAC-VPCT (année civile 2025)	Coût global (pour l'année 2025)	DRAC	Région Auvergne-Rhône-Alpes	CCVG	CCY	CCLA
Actions liées à l'année de préfiguration à la convention CTEAC-VPCT	69 000 €	49 000 €	8000 €	4000 €	4000 €	4000 €
Animations REZO LIRE	5000 €	5 000 €				
MONTANT TOTAL SOLLICITE	74 000 €	54 000 €	8000 €	4000 €	4000 €	4000 €

Le calendrier prévisionnel s'échelonne comme suit :

- 2025 : année de préfiguration CTEAC-VPCT :

* Confier à La Fabrique des Petites Utopies une mission d'ingénierie du projet global : rencontre, temps de pensées, de réflexions, restitutions dans le but de l'écriture de la nouvelle convention en l'ancrant davantage dans une proposition artistique, regroupant les pièces du puzzle culturel (lecture publique, actions culturelles, dispositifs déjà en place...)

* Dans le cadre de la définition de la politique événementielle, envisager la deuxième édition d'En Avant le Printemps ! pour 2026, et engager le travail de construction d'une programmation régulière et partagée par les trois commissions culture et les 3 EPCI du territoire

* Soutien d'actions EAC, proposées par La Fabrique des Petites Utopies et/ou par toute autre structure ayant un projet culturel pouvant s'inscrire dans cette dynamique territoriale

Septembre 2025 : Signature de la convention CTEAC-VPCT

Automne 2025 : appel à projets pour une résidence en 2026 et 2027

- Année 2026 et année 2027 : résidence de 2 ans

* Janvier 2026 : lancement de la résidence

* 2026 : deuxième édition d'En Avant le Printemps ! - sous réserve de la stratégie déterminée pour l'événementiel culturel

* Automne 2027 : appel à projets pour une résidence en 2028 et 2029

- Année 2028 et année 2029 : résidence de 2 ans

* Janvier 2028 : lancement de la résidence

⇒ **Les membres du Bureau syndical valident, à l'unanimité des présents, la délibération ci-dessus**

➤ **SERM** : Présentation du projet de convention et engagement du territoire de l'Avant Pays Savoyard sur la phase de préfiguration. Le contenu de cette délibération n'étant pas suffisamment avancé, celle-ci est reportée au prochain Bureau le 10 décembre.

Un point d'avancement est fait en séance de Bureau sur le dossier du SERM.

✓ **Calendrier prévisionnel :**

Phase de préfiguration – décembre 2024 – jusqu'en septembre 2025

Dépôt du dossier final à l'automne 2025

Pour l'Avant-Pays Savoyard, des études complémentaires seront mandatées et seront incluses dans la phase de préfiguration : étude foncière à proximité des PEM (Pôle d'échange multimodal) + augmentation desserte ferroviaire + aménagements aux abords des gares pour extension des stationnements et travaux d'accessibilité + amélioration des services aux usagers : billettiques combinées, information voyageurs etc ...

✓ **Plan de financement estimatif**

Estimation en cours : 50 000€ SMAPS et 3 EPCI

Etude de préfiguration répartition financière : part ETAT 50% +12,5% du Département + Région 25%

Calendrier :

1 COTECH /semaine jusqu'au 07 décembre avec pour objectif de finaliser le projet de convention

1 délibération dans chaque collectivité avant le 19/12

1 Courrier d'intention précisant l'engagement à financer la mission à hauteur de ... avant le 08/12 (attente d'un modèle)

✓ **Délibération du SMAPS**

A prendre le 10/12 (validation de la convention + plan de financement) + délib dans chaque EPCI avant le 19/12 valant validation de la convention + participation EPCI → SMAPS

Pour info report du vote de la Région en février 2025

Décisions du Bureau du 10/12 :

➤ **Urbanisme** : Avis sur le PLU de Saint Béron : 2 réserves et 8 observations.

➤ **Mobilité, suite aux présentations :**

- **AMICI** : délibération relative au plan d'action du projet AMICI avec budget et clé de répartition

- **PDMS** : délibération concernant une demande de subvention au Contrat départemental

● **Prochaine réunion du Comité syndical** : mercredi 26 février à 18h30 au Smaps

● **Planning des instances 2025 : ci-joint.**



Syndicat mixte
Avant-Pays Savoyard

Parc d'activités Val Guiers

73330 BELMONT TRAMONET

Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60


Le Président

Guy DUMOLLARD

Annexes :

- présentation SERM
- présentation Habitat (OPAH, SPPEH / SPRH)
- présentation Contrat Chaleur (actuel et futur)



Service Express Régional Métropolitain de la Grande aire urbaine de Chambéry - Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard

Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard
Mardi 10 décembre 2024 Conseil Syndical

AVEC LE SOUTIEN DE



Accueil et introduction

- **Contexte** et objectifs d'un « SERM »
- Le projet de **Chambéry Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard**
- **Enjeux pour notre territoire** de l'Avant-Pays Savoyard
- **Etudes de services et d'aménagements prévues** en phase de préfiguration
- Calendrier et **perspectives**



Service Express Régional Métropolitain

Contexte et objectifs

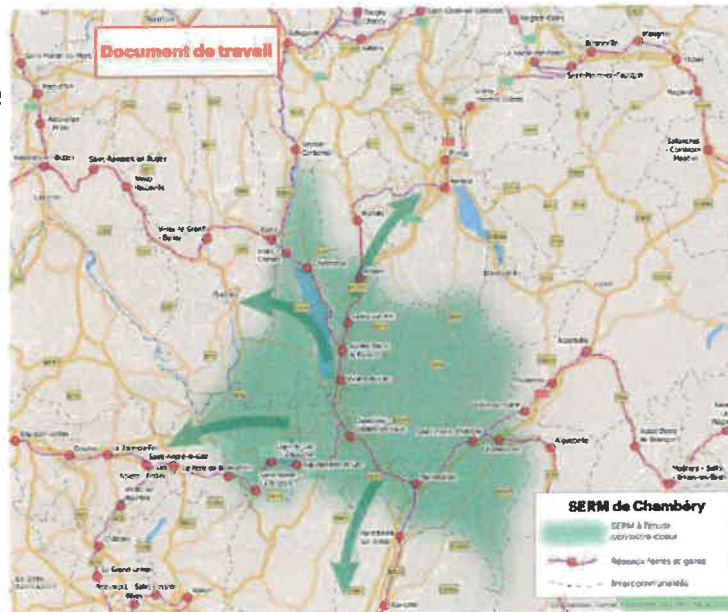
« La loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux Services express régionaux métropolitains (ci-après « loi SERM ») a défini un SERM comme étant une « offre multimodale de services de transports collectifs publics, [appuyée] prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire,

[intégrant] le transport routier à haut niveau de service, les réseaux cyclables et, le cas échéant, le transport fluvial, le covoiturage, l'autopartage et les transports guidés, ainsi que la création ou l'adaptation des gares et pôles d'échanges multimodaux. »

Le SERM a pour principal objectif de **renforcer, structurer et hiérarchiser une offre de mobilité multimodale** au service des habitants et de l'attractivité du territoire.

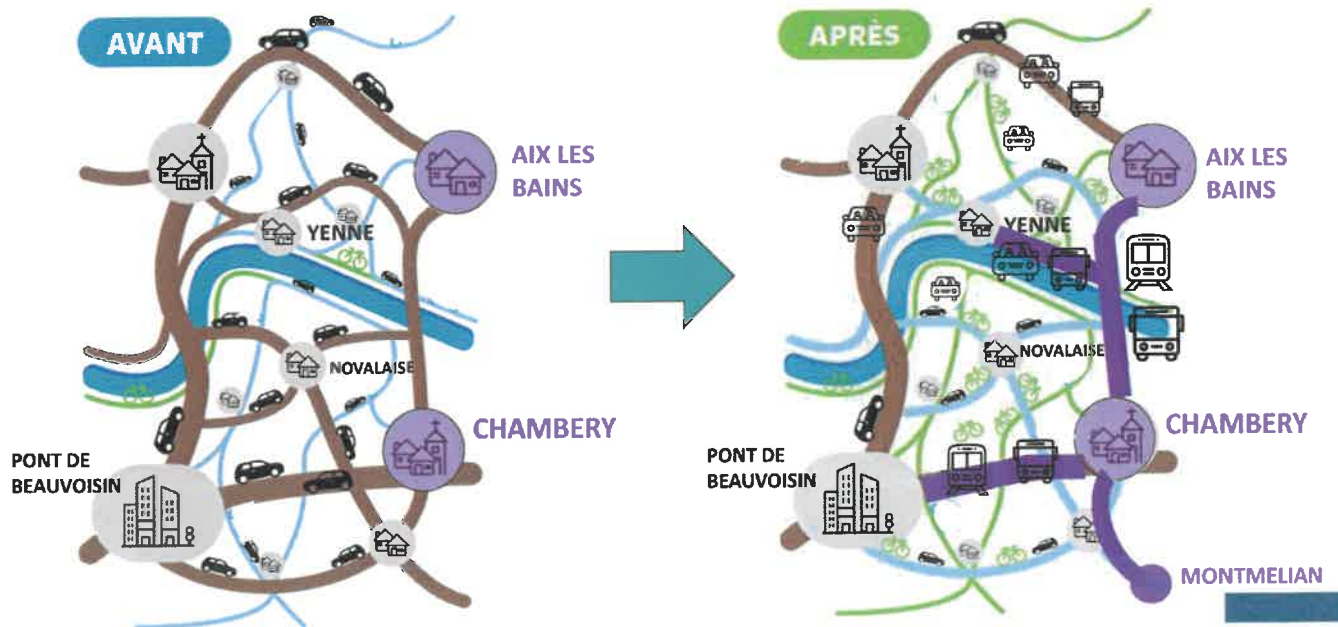
Périmètre initial du projet chambérien

- Le **périmètre initial** de Chambéry - Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard

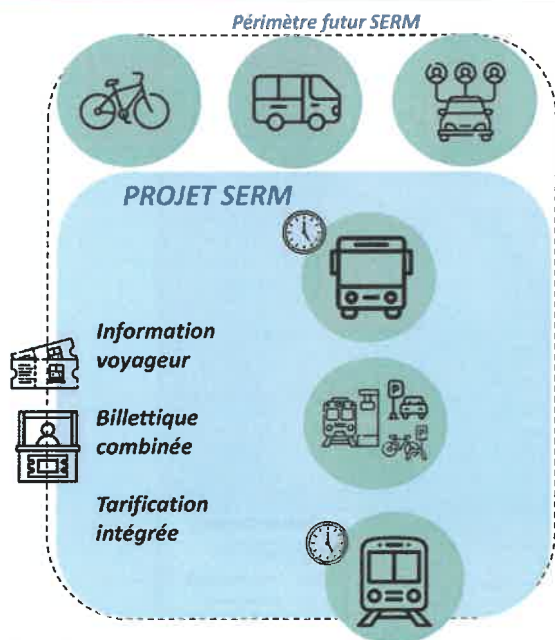


Carte du périmètre géographique prévisionnel du SERM de la Grande Aire Urbaine de Chambéry - Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard

Objectifs du SERM



Concrètement en Avant-Pays... un projet qui ambitionne :



Des solutions de mobilité variées localement pour se rendre vers les pôles d'échanges multimodaux...

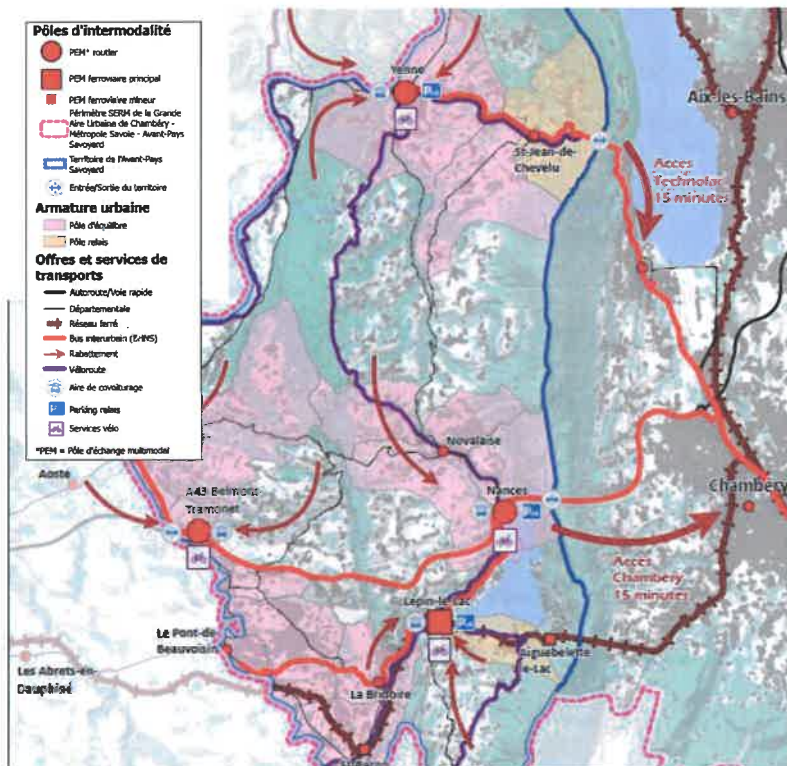
... dès 2028 prendre une ligne de bus express ou le train vers Métropole Savoie (colonne Aix-les-bains – Chambéry – Montmélian)

... depuis des pôles d'échanges multimodaux routiers et ferroviaires aménagés, accessibles

... et à horizon 2035 un train / 30mn entre Chambéry – Lépin-Le-Lac – Lyon

Enjeux sur le territoire

- **Court-terme 2027** : véloroutes, lignes de bus express.
- **Moyen-terme 2032** : Pôles d'échanges multimodaux, aménagements en gares
- **Long-terme 2040** : Augmentation desserte ferroviaire 1 train / 30mn (avant 1 / heure)



La phase préfiguration dès janvier 2025

- D'abord **un état des lieux, consolidation données** et études (SCoT, schéma cyclable, PDMS...)
- Définition et niveau d'ambition du **schéma d'ensemble de l'offre de services multimodale**, comprenant notamment :
 - **Etude foncière** (potentiel de densification des sites)
 - Etude desserte : ex. **étude cadencement** ligne Chambéry – St-André le Gaz
 - Etudes des **Pôles d'échanges multimodaux (PEM) ferroviaires et routiers**
 - **Aménagements gares** : extension stationnements et accessibilité
 - Etude **tarification, billettique et information** voyageurs....
- **Etudes missionnées spécialement pour territoire Avant-Pays Savoyard** (car non existantes) :
 - l'identification des **besoins en déplacements** non couverts par le ferroviaire ;
 - l'étude d'opportunités de **lignes de cars express** ;
 - création de **pôles routiers** (hiérarchisation au regard du potentiel d'attractivité en rabattement, l'interconnexion avec d'autres modes et l'opportunité foncière de création de parking relais).

Les études de préfiguration

- **Les collectivités locales partenaires du projet** : futurs financeurs et Maîtres d'ouvrages des services



Les communes ont aussi un rôle !

- + **Maîtres d'ouvrage et Société des Grands Projets** qui réalisent les études.



Calendrier

- Juin 2024 : **Labellisation du projet de SERM**
- Septembre 2024 : **Motions EPCI et SMAPS signifiant l'engagement** dans le projet SERM en vue de la convention relative au financement des études de préfiguration
- Décembre 2024 : Délibérations sur **Convention relative à l'élaboration concertée du dossier de demande de statut SERM** pour 1,498 M € (financement Etat 50%, Région 25% et Département 12,5%, collectivités locales 12,5%)
soit pour l'Avant-Pays Savoyard un montant de 16 478 € (puis répartition au prorata de la population entre les 3 EPCI)

Syndicat Mixte signataire, 6 intercommunalités financeurs : GC, GL, CS, CCVG, CCLA, CCY



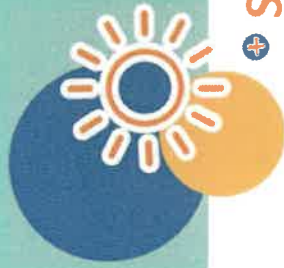
- **Janvier 2025 - Décembre 2025 : Etudes de préfiguration** conduisant au dossier synthèse pour demande de statut final de SERM.

Perspectives

- Une opportunité pour **accélérer la structuration d'un bouquet de solutions pour les déplacements du quotidien** des habitants
- **Une ambition partagée** pour ce **projet d'aménagement territorial des mobilités**
- Ce projet implique un **portage politique fort et conjoint**, ainsi qu'un **engagement financier** sur le long-terme
- Et nécessitera **une bonne articulation entre le SMAPS, les 3 intercommunalités et les communes** à l'échelle Avant-Pays Savoyard.



[PROJET DELIBERATION](#)



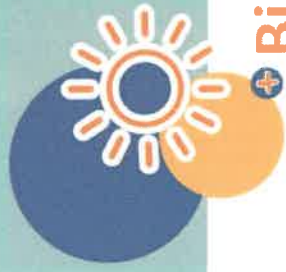
La Politique Habitat en Avant-Pays Savoyard

+ Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

- Thématique : rénovation énergétique
- Numéro téléphone : conseils
- 3 permanences mensuelles de 4 rdv
- 5-10 accompagnements renforcés par an pour :
 - Maisons individuelles
 - Revenus moyens & supérieurs
 - Projet de rénovation globale
- **5-10 animations par an**
 - Balade thermographique
 - Matinée conseil rénovation
 - Conférences (aides financières...)
- Portage Département
- Opérateur : ASDER
- Paiement : intercos (0,5€/hab/an)

+ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

- Thématiques : rénovation énergétique, **adaptation, insalubrité, copros...**
- Numéro téléphone vert
- 3 permanences mensuelles
- Accompagnements des ménages modestes/très modestes
- **Dépôts dossiers subventions**
- **Soutien financier**
- Portage SMAPS
- Opérateur : SOLIHA / asder
- Paiement : ingénierie SMAPS, forfait travaux intercos

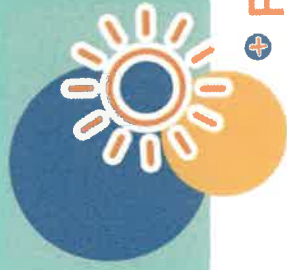


Service public de la performance énergétique de l'habitat - SPPEH

+ Bilan SPPEH 2021-2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Conseils téléphoniques	377	400	927	726	600
Permanences	62	45	136	134	130
Accompagnements	0	0	3	6	8
Actions sensibilisation	3	0	10	10	9
Participants	7	0	93	150	200
Coût APS	2800 €	2000 €	5000 €	7000 €	8000 €

- Forte évolution entre 2020 et 2021
- Amélioration de la com'
- Concrétisation plus forte des accompagnements
- Gros travail administratif (côté CD73 surtout...)
- Nouveauté :
 - Aides financières 2024
 - OPAH



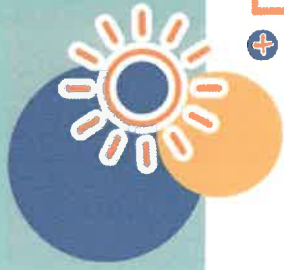
Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

+ Fin du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) au 31/12/2023

- Retrait de la Région
- Compensation par augmentation soutien financier du Département et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Arrêt du portage par le Département : complexité administrative, pas de plus-value à conserver un portage départemental
- Service mutualisé = dépend maintenant de la coopération inter-territoires
- Phase de transition en 2024 : maintien de services → passage d'une convention SMAPS-Département à une convention ASDER-SMAPS

+ Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) au 01/01/2025

- Fusion de l'ensemble des enjeux habitat : rénovation énergétique, adaptation, insalubrité...
- Pour le SMAPS : continuité de l'OPAH jusqu'à novembre 2026
- Pacte territorial avec l'ANAH
- D'ici novembre 2026 : SPRH=SPPEH



Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

+ Délibérations à prendre

+ 1 - Phase de transition pour le SPPEH/SPRH 2024-2026

- Solder SPPEH 2021-2023
- Maintien participation à ~0,5€/habitant/an → 13 000 €/an
- Convention SMAPS-Intercos pour acter participations des intercos sur cette période
- Convention ASDER 2025-2026

+ 2 - SPRH

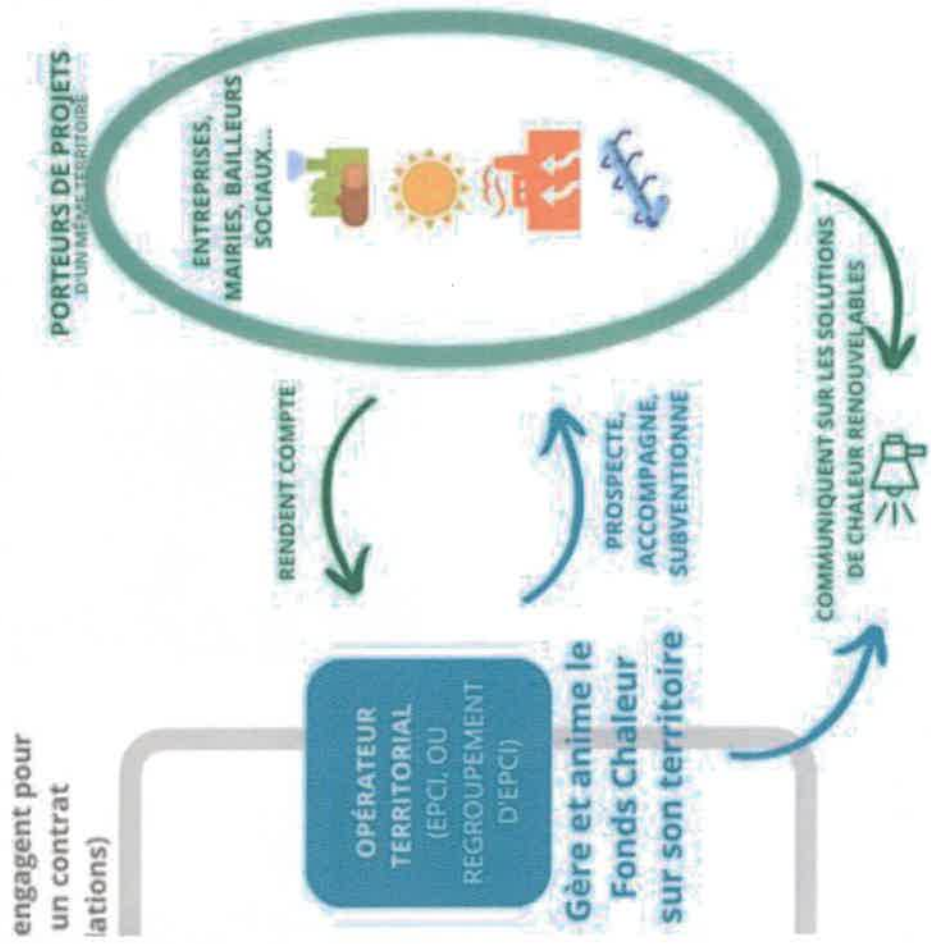
- Délibération de principe sur Pacte Territorial pour 5 ans (au plus tard décembre 2024)



Prime Chaleur Renouvelable

Bureau Syndical du SMAPS
10/12/24





- Chiffres clés du contrat avec l'ADEME**
- Durée 3 ans
 - mai 2022 → avril 2025
 - 62 communes couvertes
 - 3 objectifs :
 - 7 343 MWh EnR
 - 25 projets
 - 6 projets autre que biomasse
 - Enveloppe de 4 534 900 €
 - Aide à l'animation 100 000 € part fixe et 100 000 € part variable

Animation, communication et prospection

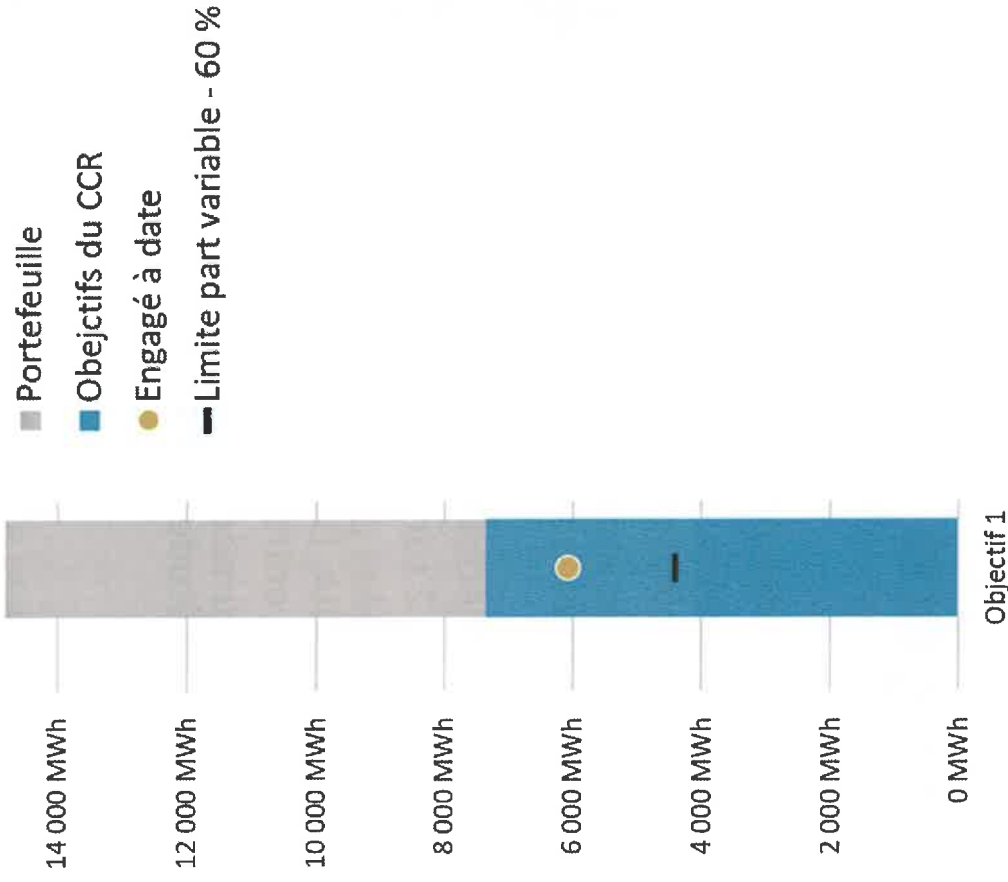
- Accompagnement de projets au fil de l'eau : 108 projets (dont 41 sur l'Avant-Pays Savoyard)
- Cartographie de potentiel et étude d'opportunité réseau de chaleur (3 restituées sur l'Avant-Pays Savoyard)
- Supports physiques et numériques de com'
- Visites techniques (6, dont 2 sur l'Avant-Pays Savoyard)
- Présentations lors de journées professionnelles et thématiques (Forum DECIDIA, Décarbonation, Transition énergétique des entreprises...)
- Prospection : webinaire, journées réseaux professionnels (Bureaux d'études, ADEME...)

Pilotage et suivi

- Echanges techniques réguliers avec SMAPS, ASDER, SDES (pour les communes en CEP)
- 2 COFIL par an



Avancement : les aides engagées



Aides engagées : Focus Avant-Pays Savoyard

- 7 projets
- 2 études
- 1 180 MWhEnR
- 545 000 €

Objectif atteint à 80%

- ➔ 180 k€ obtenue sur 200k€ pour l'animation
- ➔ Reste à charge Grand Lac / SMAPS au maximum de 20 k€ (dont 5 k€ pour SMAPS)
- ➔ Reste 4 mois

CCR : les suites en Savoie

Bâtiment	Projet	Aide
Mairie de Marcieux	Etude faisabilité géothermie	4 480 €
Mairie de Marcieux	Géothermie	29 671 €
Mairie de Ayn	Chaudière bois	21 840 €
Clos des Capucins	Chaudière bois	104 183 €
Clos des Capucins	Solaire thermique	6 720 €
La Fatta Novalaise – CAN	Réseau de chaleur bois énergie	189 150 €
OPAC Saint Béron	Chaudière bois	56 280 €
OPAC Yenne	Chaudière bois	137 400 €
Mairie Belmont-Tramonet	Etude faisabilité géothermie	4 043 €
TOTAL		545 000 €

2022 – 2025 : 6 CCR en Savoie



2025 – 2028/2029 : 1 CCR en Savoie



Pourquoi ? Demande de l'ADEME AURA, harmonisation de l'accompagnement, de la communication, clarification du discours

Quel porteur ? SDES pressenti (CCR en cours, acteur départemental)

Quel impact ?

- Réduction enveloppe d'animation globale en Savoie : 900k€ → 400 k€ sur 4 ans pour toute la Savoie
- Territoires : souhaitent conserver ETP avec financement minimal (30-60% mini), en baissant nombre ETP (4,5 → 3,5)
- SDES souhaite 1,5 ETP financé à 100% → Laisserait 150 k€ aux territoires pour 3,5 ETP sur 4 ans...
- Négociation en cours

Rappels et contexte

- 1180 MWhEnR engagés en 3 ans via le CCR actuel échelle SMAPS
- Préfiguration : 1 400 MWh EnR possibles sur l'Avant-Pays Savoyard en 4 ans
- Environ 65 kWh/hab

Partenariat avec Grand Lac

- 1 ETP → Passage à 0,5-0,7 ETP portable par Grand Lac

Soit (avec 25 % du poste pour com, animations, formation, réseaux ...) : 20 à 25 jours/an pour accompagner des projets sur l'Avant-Pays Savoyard

+1 à 3 animations par an sur territoire

Soit 2 626 €/an (0,5 ETP avec 60 % d'aide) à 10 500 €/an (0,7 ETP avec 0 % d'aide) → Selon négo SDES

Proposition

- Maintien du partenariat avec Grand Lac : Partage du reste à charge avec Grand Lac sur l'animation
- Ambition : 65 kWh/habitant, sur la base du potentiel connu
- Négociation : viser 0,5 à 0,7 ETP pour le SDES

